

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mai 2023

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance Page 2
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 31 mars 2023 Page 2
3. Local 2 rue de Bretagne : convention d'occupation avec une MAM associative Page 2
4. Personnel : création d'un poste d'agent d'animation référent terrain Page 2
5. Personnel : titularisation des heures restaurant scolaire de deux agents Page 2 à 3
6. Personnel : tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2023 Page 3
7. Commission d'appel d'offre : recomposition Page 3
8. Représentation dans les organismes extérieurs Page 3
9. Convention territoriale globale et subvention à loisirs pluriel Page 3 à 4
10. AdC : convention de mutualisation Page 4
11. Espace sans tabac : convention avec la ligue contre le cancer Page 4 à 5
12. Divers : gratification d'une stagiaire Page 5
14. Compte-rendu des commissions Page 5 à 6
15. Calendrier Page 6

# PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 25 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

**Membres présents :** Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Dominique COUSIN, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Evelyne MERLET, Céline FROGER, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

**Membres absents :** Olivier BACLE (donne pouvoir à Claire BIMIER), Yannick LOGER (donne pouvoir à Jean-Robert TIGNON), Bruno GUEDON (donne pouvoir à Claudia THARREAU), Nathalie CAILLAUD, Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Valérie DURAND.

**Secrétaire de séance :** Claire BIMIER.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2023**

## **3 – LOCAL 2 RUE DE BRETAGNE : CONVENTION D'OCCUPATION AVEC UNE MAM ASSOCIATIVE**

Le conseil municipal avait acté la future destination de l'ancien bureau de poste 2 rue de Bretagne : l'accueil d'une maison d'assistantes maternelles associative.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés et l'occupation peut être effective à partir du 12 mai prochain par l'association « MAM'an les p'tits bateaux » : actuellement en activité sur St Léger, elle perd son local au mois de juin.

Des visites préalables à l'ouverture sont prévues début mai, notamment avec la PMI.

Il est proposé de signer un bail avec un loyer mensuel de 800 € sans les charges, à partir du 12 mai prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le montant du loyer et donne délégation à Monsieur le maire pour signer le bail.

## **4 – PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION RÉFÉRENT TERRAIN**

Depuis la reprise des services enfance et petite enfance par la commune le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il manquait toujours un animateur référent terrain pour le périscolaire et le centre de loisirs.

Un candidat a été retenu, il est titulaire d'un BPJEPS. Il pourra être le relais des chefs de service auprès des équipes d'animation. Il commencerait fin juillet prochain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

## **5 – PERSONNEL : TITULARISATION DES HEURES RESTAURANT SCOLAIRE DE DEUX AGENTS**

Suite au départ en retraite d'un agent et de l'arrêt d'un autre voulant se consacrer uniquement au multi-accueil, il y a lieu de proposer des heures de restaurant scolaire (3 heures par jour) à des personnes déjà en place :

Un agent en CDD serait stagiaire à 2,15/35<sup>ème</sup> et un autre agent déjà titulaire d'heures de ménage passerait de 4,44/35<sup>ème</sup> à 6,60/35<sup>ème</sup>.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ces deux titularisations de poste.

## **6 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023**

Suite à ce recrutement et ces titularisations d'heures, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

37 titulaires, stagiaires ou CDI (effectif en disponibilité exclu) dont 17 à temps complet, soit 29,69 équivalents temps plein.

13 CDD et 1 apprenti.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce nouvel effectif.

## **7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE : RECOMPOSITION**

La CAO est chargée d'analyser les offres pour les marchés de travaux ou d'achat les plus importants et de proposer au conseil les entreprises à retenir.

Le maire est président de droit. Le conseil a élu son suppléant, ainsi que 3 autres membres titulaires et 3 suppléants.

Suite à la démission de sa fonction d'adjoint d'un membre de la CAO, il est proposé de la recomposer comme suit :

Président suppléant :  
Jean-Robert TIGNON

Membres titulaires :  
Dominique COUSIN  
Nadine BOURCIER  
Yannick LOGER

Membres suppléants :  
Chantal RIPOCHE  
Olivier BACLE  
Guy VASSOR

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ÉLIT** les nouveaux membres de la CAO.

## **8 – REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Suite à la démission de sa fonction d'adjoint d'un membre du conseil municipal, il y a lieu de modifier la représentation de la commune dans certaines organisations. Il est proposé de désigner les conseillers suivants :

ADC commission aménagement de l'espace : Nadine BOURCIER

Enedis, référents réseaux électriques : titulaire : Dominique COUSIN, suppléant : Jean-Paul OLIVARES

Conseil de l'école des Bois : titulaire : Chantal RIPOCHE, suppléant : Jean-Robert TIGNON

A l'unanimité, le Conseil Municipal **NOMME** les conseillers proposés.

## **9 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET SUBVENTION A LOISIRS PLURIEL**

Dans le cadre de la CTG qui prend effet cette année, une action est prévue au profit de l'inclusion des enfants handicapés au sein des centres de loisirs.

Cette action se réaliserait au sein de l'association Loisirs Pluriel de Cholet, fréquentée notamment par des Saint-Légeois.

Elle serait subventionnée par chaque commune de l'ADC (702 € pour Saint-Léger en 2023).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** cette demande de subvention et **DONNE** délégation à monsieur le maire pour signer une convention avec l'association en ce sens.

## **10 – ADC : CONVENTION DE MUTUALISATION**

Depuis plusieurs années, une convention est passée entre l'AdC et ses communes membres pour que nous puissions refacturer annuellement nos interventions sur des domaines de compétences de l'Agglomération : entretien d'espaces verts dans les zones économiques ou autour des bâtiments intercommunaux, interventions en urgence sur le réseau d'assainissement...

La dernière convention étant expirée, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'en conclure une nouvelle pour la période 2023 - 2025.

## **11 – ESPACE SANS TABAC : CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

Dans le cadre de sa politique de santé publique visant à améliorer la santé de ses habitants, la commune souhaite développer la lutte contre le tabagisme.

La Ligue contre le Cancer de Maine-et-Loire propose des interventions adaptées dans les écoles (elles ont eu lieu en avril) et un partenariat afin d'instaurer des « espaces sans tabac ».

L'incitation à ne pas fumer dans ces lieux publics vise à changer les habitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable.

Les lieux retenus seraient :

Les abords de l'école publique



Les abords de l'école privée, du CSI et de la Maison de l'Enfance :



Les 4 aires de jeux pour enfants : salle de la Prairie, près de l'étang rue des Hameaux, parc de la mairie, lotissement du Martineau rue de l'Evre.

Un affichage sera apposé.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de passer une convention avec la Ligue contre le Cancer pour formaliser ce partenariat.

## **12 – DIVERS : GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE**

Le multi-accueil va accueillir une stagiaire éducatrice jeunes enfants en dernière année de formation, pendant 28 semaines réparties du 22 mai 2023 au 03 mai 2024.

Elle sera présente 35 heures par semaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de lui attribuer une gratification de stage à hauteur de 4,05 € par heure, soit une somme totale de 3 969 € répartis sur deux ans.

## **13 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Cadre de vie :

- Répartition des différents dossiers entre les conseillers. La réfection de deux pièces de l'école publique sera la priorité pendant les grandes vacances.
- Rencontre avec les riverains de l'impasse du Chêne Blanc pour créer plusieurs places de stationnement.
- Rue de l'Étoile : des quilles rouges seront remises à l'entrée du bourg pour faire ralentir les voitures.
- Accueil de la mairie : les derniers travaux sont prévus prochainement.

### Vie sociale :

- Travail avec la responsable du multi-accueil pour revoir le règlement de fonctionnement.

### Vie associative et communication :

- Préparation de la future réunion du 23 mai avec les associations pour le planning d'occupation des salles.
- Préparation de la fête de l'été avec le comité des fêtes.
- Conseil Municipal d'Enfants :
  - 5 avril 2023, rencontre inter-générationnelle au foyer du Landreau.
  - Hôtel à insectes fabriqué par les enfants. L'inauguration au passage de la gare est prévue début juin.

## **14 – CALENDRIER**

|                 |    | <b>MAI</b>                                      |                  |
|-----------------|----|-------------------------------------------------|------------------|
| <b>Lundi</b>    | 8  | Cérémonie commémorative aux monuments aux morts | 9h45             |
| <b>Mardi</b>    | 9  | Commission vie associative et communication     | 20h00            |
| <b>Lundi</b>    | 15 | Commission vie sociale                          | 18h15            |
| <b>Lundi</b>    | 15 | Conseil AdC                                     | 18h30            |
| <b>Mardi</b>    | 16 | Commission intercommunalité                     | 19h45            |
| <b>Samedi</b>   | 27 | Rassemblement des Saint-Léger de France         | Toute la journée |
| <b>Dimanche</b> | 28 | Rassemblement des Saint-Léger de France         | Toute la journée |

|                 |    | <b>JUIN</b>                                 |                  |
|-----------------|----|---------------------------------------------|------------------|
| <b>Lundi</b>    | 5  | Bureau AdC                                  | 18h00            |
| <b>Lundi</b>    | 5  | Commission cadre de vie                     | 20h00            |
| <b>Mardi</b>    | 6  | Commission intercommunalité                 | 19h45            |
| <b>Vendredi</b> | 9  | Conseil Municipal                           | 20h00            |
| <b>Lundi</b>    | 12 | Commission vie sociale                      | 18h15            |
| <b>Mardi</b>    | 13 | Commission vie associative et communication | 20h00            |
| <b>Samedi</b>   | 17 | Fête de l'été                               | Toute la journée |
| <b>Lundi</b>    | 19 | Conseil AdC                                 | 18h30            |
| <b>Vendredi</b> | 30 | Conseil Municipal ?                         | 20h00            |